Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600032-20251216-2025_102-DE

MAIRIE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le dix décembre deux-mille-vingt-cinq, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (27) : *Mmes et MM. BARRET – BOICHOT – MEDIGUE – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – LESBOS – WEILL – DARBOIS – HEMAR – JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS – DREAN –LE MENTEC – CARTRON – LE COROLLER – CHAIZE – PERIES – HERZOG – FOREST– LEVEILLE NIZEROLLE – LHERMITTE – ANSEL – COUESPEL – JARLEGAND*

Absents ayant donné pouvoir (2) *: Mmes et MM. DJINIADHIS – MONNIN respectivement à Mmes et MM. LE CLOAREC – FOREST*

Secrétaire *: Mme WEILL*

Délibération N°102 du 16 décembre 2025 : Finances – Budget primitif 2026 – Budget principal

Rapporteur : Philippe GUYOT (annexe 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 12 novembre 2025 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Vie Economique et Touristique du 10 décembre 2025 ;

Considérant les besoins pour le fonctionnement de l'ensemble des services au titre de l'exercice 2026 et les investissements prévus au titre de l'exercice 2026 ;

Il est proposé de voter par chapitre le budget principal 2026 de la Commune :

Total des dépenses de fonctionnement :	7 905 770,00 €
Total des recettes de fonctionnement :	7 905 770,00 €
Total des dépenses d'investissement :	4 914 266,76 €
Dont propositions nouvelles :	2 106 430,00 €
Dont restes à réaliser :	*2 807 836,76 €*
Total des recettes d'investissement :	4 914 266,76 €
Dont propositions nouvelles :	3 794 349,73 €
Dont restes à réaliser :	*1 119 917,03 €*

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le budget principal de l'année 2026 tel que présenté ;

- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté par 22 voix pour, 7 abstentions (22 votants).

Abstentions : Véronique LE COROLLER, Catherine CHAIZE, Jean-Philippe PERIES, Emmanuel HERZOG, Danièle FOREST, Elisabeth JARLEGAND, Eric MONNIN

La secrétaire,
Marina WEILL

Le Maire,
Pascal BARRET

d'Commune Arradon GOLFE DU MORBIHAN

www.arradon.com

AGENDA 21 LOCAL FRANCE